

A.2.C.

Société par action simplifiée au capital de 131 250 euros
Siège social : 1 Chemin du Nerbier - Le Petit Abergement
01260 HAUT VALROMEY
325 239 911 RCS. BOURG EN BRESSE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1^{ER} AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier avril,
A neuf heures,

Les associés de la société **A.2.C.**, société par action simplifiée au capital de 131 250 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 125 actions sur les 125 actions ayant le droit de vote

L'Assemblée est présidée par Monsieur **Emmanuel TROCCON**, Président et associé,

Madame **Béatrice TROCCON** est désignée comme secrétaire.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée,

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Directeur Général,
- Rémunération du Directeur Général
- Pouvoir pour formalités

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de nommer la société **NOXERA**, Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 Euros dont le siège social est au 1 Chemin de Nerbier – Le Petit Abergement - 01260 HAUT VALROMEY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOURG EN BRESSE sous le numéro 938 554 110 en qualité de **Directeur Général**.

Cette nomination prend effet à compter de ce jour et pour une période illimitée.

Conformément à l'article 17-4 des statuts, « Le Directeur Général dispose des mêmes pouvoirs que le Président, sous réserve des limitations éventuellement fixées par la décision de nomination ou par une décision ultérieure ».

La société **NOXERA** représentée par Monsieur **Thibaut GIRAUD-GUIGUES** déclare accepter ce mandat. Il déclare en outre qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de fixer la rémunération annuelle de la Société NOXERA en sa qualité de Directeur Général à la somme de 72 000 euros bruts soit une somme mensuelle de 6 000 euros brut à compter du 1^{er} avril 2025, et ce jusqu'à décision contraire de la collectivité des associés.

En outre, le Directeur Général continuera d'avoir droit au remboursement, sur justificatifs, de ses frais de représentation, de mission et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

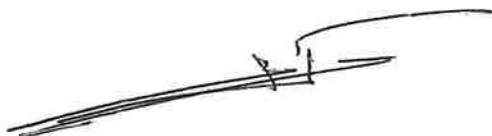
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT
Emmanuel TROCCON

LA SECRETAIRE
Béatrice TROCCON



P/ NOXERA
Monsieur Thibaut GIRAUD-GUIGUES
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »
Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

